

L'hon. M. Harris: Elle n'a pas encore terminé toutes ses séances publiques et son travail se poursuivra plus longtemps que celui de la Commission Gordon. Il devrait toutefois être terminé cet hiver, ou au début du printemps.

(Le crédit est adopté.)

130. Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, majoration d'autres crédits applicables aux traitements, salaires et autres éléments de paye, \$750,000.

131. Contribution patronale de l'État à la Caisse d'assurance-chômage à l'égard des fonctionnaires émergeant au Bureau central de paye, \$1,080,000.

M. Monteith: Je vois que le crédit est le même que l'an dernier, \$750,000. De quels genres de salariés s'agit-il? Il est ici question de paiement de traitements, de salaires et d'autres charges de même nature? Je me demande de quel genre d'employés il s'agit.

L'hon. M. Harris: Le crédit prévoit tous les changements qui peuvent se produire au cours de l'année dans le taux des salaires régnants. Nous devons peut-être y recourir pour augmenter nos paiements, s'il y a des relèvements.

M. Monteith: Une réserve spéciale.

L'hon. M. Harris: C'est juste.

(Le crédit est adopté.)

Subventions aux universités—

132. Subventions aux institutions d'enseignement supérieur agréées dans chaque province par le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province comme universités ou institutions de norme équivalente, d'un montant, pour chaque province, n'excédant pas 50 cents par tête de sa population attestée par le Bureau fédéral de la statistique, réparti entre les institutions agréées de la province proportionnellement au nombre d'élèves suivant régulièrement les cours internes donnés à l'institution agréée ou à une institution de la même province qui lui est affiliée et inscrits à des cours de niveau universitaire reconnus comme conduisant année par année à un diplôme universitaire accordé par une université au Canada, le ministre des Finances pouvant, à cette fin, définir plus particulièrement les expressions "niveau universitaire" et "diplômé universitaire", \$7,986,000.

M. Monteith: Le ministre peut-il nous donner la liste des universités et le montant qu'elles doivent recevoir sur ce crédit?

L'hon. M. Harris: Je le peux, monsieur le président, mais, dans ce cas également, il y en a cinq ou six pages.

M. Monteith: Y a-t-il donc tant d'universités au Canada?

L'hon. M. Harris: C'est dactylographié à double interligne et il y a des notes explicatives. Il y en a beaucoup plus que l'honorable député croit, quand on songe aux collèges et autres institutions du même genre.

M. Nowlan: Le ministre peut-il nous donner la ventilation du montant par habitant versé dans les différentes provinces? Ce

[M. Monteith.]

serait plus utile, je pense, que de citer chaque université. Si le ministre avait ces chiffres par exemple pour la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique, et ainsi de suite, cela nous renseignerait.

L'hon. M. Harris: Oui, monsieur le président. Voici: Terre-Neuve, \$357.64; Île du Prince-Édouard, \$207.69; Nouvelle-Écosse, \$80.85; Nouveau-Brunswick, \$112.36; Ontario, \$137.84; Manitoba, \$101.55; Saskatchewan, \$151.97; Alberta, \$149.80; Colombie-Britannique, \$99.42.

M. Nowlan: Monsieur le président, je sais que le ministre ne s'attend pas que ce crédit soit adopté sans que j'y apporte mes observations habituelles. Je prendrai une minute ou deux seulement. Les chiffres qu'il vient de nous fournir illustrent une fois de plus, je pense, la thèse que j'ai exposée à diverses reprises. Mon seul motif d'espoir est que le Gouvernement finit toujours par adopter, surtout à l'approche des élections, les thèses qui sont solides et qui lui sont exposées d'année en année. Comme ma thèse est solide, j'espère que le Gouvernement l'adoptera à la prochaine session. Je n'ai pas noté tous les chiffres qu'a cités le ministre, mais, dans le cas des étudiants de Terre-Neuve, le chiffre par tête est de \$357.64. En Nouvelle-Écosse, la subvention est de \$80.85 par étudiant. Autrement dit, la subvention par étudiant est d'environ quatre fois plus forte dans le cas de Terre-Neuve que dans celui de la Nouvelle-Écosse. Je reconnais immédiatement que Terre-Neuve constitue une exception, le nombre des étudiants y étant moindre, cela va de soi, par rapport à l'ensemble de sa population. Dans les autres provinces, le chiffre dépasse \$100; pour certaines, il dépasse même \$200. Encore une fois, il devrait y avoir au moins une subvention minimum, comme il y en avait une pendant la guerre, alors que chaque université touchait, si je ne m'abuse, \$125 par étudiant. Le ministre du Travail, qui était alors président d'université, sait comment la formule s'appliquait. A mon avis, elle était bien plus satisfaisante que celle-ci. Les provinces Maritimes, et singulièrement la Nouvelle-Écosse, sont désavantagées parce que, compte tenu de leur population, elles ont plus d'universités privées et plus d'étudiants. Elles obtiennent beaucoup moins; d'ailleurs, elles recevaient moins au départ. J'espère que le Gouvernement se penchera sur cette question très prochainement. Je sais que les dif-